

CONSIGNES POUR L'AFFECTATION ET L'INSCRIPTION EN SECONDE GT AU LYCEE DHUODA

Chers parents,

Dans la perspective de l'inscription de votre enfant au lycée Dhuoda à la rentrée scolaire prochaine, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des informations suivantes relatives à la procédure d'affectation et d'inscription dans l'établissement.

1. Procédure d'affectation

Il convient de rappeler que tout élève formulant le **vœu générique** (code : 03021430) sera automatiquement affecté au lycée, sous réserve du dépôt simultané d'une **demande de dérogation**. Cette disposition ne s'applique pas aux élèves domiciliés à Saint-Gilles ainsi que dans certains secteurs de Vauvert.

Les élèves sollicitant une affectation au titre des enseignements à capacité limitée suivants :

- **Création, Innovation et Technologie (CIT)** (code : 03021463)
- **Sciences de l'Ingénieur (SI)** (code : 03021464)

sont tenus de formuler, en complément, le vœu générique (code : 03021430) ainsi que la demande de dérogation. **À défaut, leur affectation au lycée Dhuoda ne pourra être garantie.**

S'agissant de la classe à projet « **2de Cap'Ingé** », destinée aux élèves à fort potentiel, l'admission s'effectue exclusivement sur la base du vœu **Sciences de l'Ingénieur (SI)** (code : 03021464), vœu contingenté. Les notes obtenues par le candidat déterminent le rang de classement qui est pris en compte pour la sélection. Les familles des élèves retenus seront informées directement par l'établissement à l'issue de la procédure d'affectation.

2. Dates et modalités d'inscription

Une fois affecté **le 30 juin**, les familles pourront procéder à l'inscription de leur enfant **du 1^{er} au 3 juillet**. Les candidatures aux **sections européennes Anglais* et Espagnol** seront recueillies lors de cette inscription. Il en va de même pour l'atelier de **Coréen**, l'atelier **Santé et le Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)**.

* Un entretien oral téléphonique sera organisé pour les candidats à la section européenne Anglais. Les familles des élèves retenus en seront informées par le lycée.

Nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

Nîmes, le 06 mai 2026

La Direction